



## Compte-rendu

### Du conseil municipal du mercredi 15 septembre 2021 à 19h00

Le mercredi 15 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame MARTINERIE Catherine, Maire.

Présents : MMS MICHAUD Marie-Christine, CREPY Jean-Claude, GUESDON Fabienne, DETRAZ Isabelle, PAGNEUX Julien, COUSIN Nadine, CARRAUD Maud, TOURNIER Geoffrey, MAITRE Sophie, ROSSINELLI Michel, MERCIER Eric, GALLAY Valérie, BERTHE Joseph.

M. FILLION Romain est arrivé avant la fin de la séance

Secrétaire de séance : Mme GALLAY Valérie

Approbation, à l'unanimité, du compte rendu du conseil municipal en date du 7 juillet 2021

Approbation, à l'unanimité, de l'ordre du jour de la séance

---

### **Orange - Régularisation des redevances d'occupation du domaine public non routier (RODP) pour les années 2017 à 2021**

Mme le Maire précise que le calcul de la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications a été précisé par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L 45-9, L 47 et L 48 du Code des Postes et des Communications Electroniques. Les montants maximaux des redevances dues par les opérateurs pour l'occupation du domaine public routier sont fixés par l'article R 20-53 du Code des Postes et des Communications Electroniques, issu de ce décret et peuvent être revalorisés.

En vertu des textes et tarifs en vigueur,

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'appliquer les redevances d'occupation du domaine public routier et d'inscrire les recettes correspondantes avec effet rétroactif des années 2017 à 2021 (redevances non réclamées à ce jour par la Collectivité).

### **Signature de la convention de servitude avec ENEDIS – parcelles situées aux marquisats ouest**

Mme le Maire expose que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS, a mandaté l'entreprise SIPE, pour la réalisation d'une ligne électrique Basse Tension afin d'alimenter les entreprises situées aux Marquisats Ouest. Les travaux doivent passer sur les parcelles communales suivantes : AS n° 315, 318 et 319 appartenant à la Commune. ENEDIS propose à la collectivité de conclure une convention de servitude de passage moyennant la somme forfaitaire et unique de 156 €. Cette servitude devra permettre le passage d'une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 78 mètres, le tout compris dans une bande de 1 mètre de large. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver les trois conventions et autorise Mme le Maire à signer ces documents.

### **Renouvellement du bail de location avec TDF**

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande la révision de la proposition de tarif proposé. Il sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

### Travaux SYANE hameau des granges – plan de financement

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2021, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Hameau des Granges »

Le montant global est estimé à	311 033,13 €
La participation financière communale s'élève à	166 584,64 €
La contribution au budget de fonctionnement s'élève à	9 330,99 €

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune approuve ce plan et s'engage à verser à cet organisme sa participation financière liée à cette opération. Le Conseil Municipal, après cet exposé, s'engage à verser au SYANE 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 7.464,79 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final et la Commune s'engage à verser les annuités d'amortissement de la participation estimative hors contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune, sur la base des 80 % de ladite participation, soit 133 267,71 €. Le règlement de la 1<sup>ère</sup> annuité interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le règlement du solde soit les 20 % restant sera appelé lors du décompte définitif de l'opération et sera réglée sur ses fonds propres.

### Approbation de la convention de la paie à façon avec le CDG

Mme le Maire fait part au conseil municipal que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie propose une prestation « Paies à façon », dont l'objet est d'assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le traitement informatisé des rémunérations. Les éléments de paie sont transmis par la Collectivité pour la confection de celles-ci. Les états liquidatifs récapitulatif par catégorie de personnel, états de charges etc...les envois des fichiers de virement et l'envoi des données sociales DSN via le portail Net Entreprises sont assurés par le CDG. Une participation est fixée à 12 € par mois et par bulletin, le premier mois de paie étant facturé à 20 euros par mois et par bulletin (ce qui inclut le paramétrage du logiciel de paie, la saisie de tous les éléments personnels et de carrière des agents rémunérés).

Le Conseil Municipal, devant les nombreux avantages que représente cette prestation : un bon suivi de la réglementation en vigueur, l'application des nouveaux textes dès leur parution et l'assurance de la confection des paies en cas d'absence du personnel administratif, décide à l'unanimité, d'adhérer au service « Paies à façon » du CDG74 à compter du 01.01.2022 et charge Mme le Maire de signer la convention.

### Attribution d'une subvention au nouveau Club des Jeunes d'Orcier

Mme le Maire précise que les statuts du Club des Jeunes d'Orcier ont été modifiés courant juin 2021. L'objectif de cette association est de favoriser et de développer les activités des jeunes et la vie du village. Mme le Maire présente la demande de subvention du 11 septembre dernier, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer au Club des Jeunes d'Orcier, une subvention pédagogique d'encouragement de 1 000 €.

### Questions diverses

1. M. Jean Claude CREPY, adjoint aux travaux a fait un point sur les travaux en cours à l'école, sur les différents chemins.
2. Mise en place de box de récupération de colis Amazon  
Besoin soulevé : Certains administrés nous ont fait remonter qu'ils avaient du mal à réceptionner certains de leurs colis, car le livreur ne montait pas forcément dans les immeubles ou sur la route du Col du Feu.  
Solution proposée : Après avoir démarché Relais colis et Amazon, voici ce que ces derniers proposent.
  - Relais colis, demande à la commune une cotisation annuelle de 4000 € environ pour avoir une armoire à colis, ainsi que les frais d'installation.
  - Amazon, reverse une cotisation de 50€/mois à la commune et prend en charge tous les frais d'installation.Décision : Relais colis étant trop cher, Amazon semble être une bonne solution, mais trop exclusif à la marque. La solution n'a pas été retenue par le conseil municipal.

### Agenda

-Chemin de traverse jeudi 30 septembre 20h à la salle des fêtes : spectacle de cirque « la fuite ».

-Début d'une nouvelle activité de Pilate et stretching postural animé par Ourida Sabet tous les jeudis soir à 20H15. Toutes les informations en ligne sur le site internet de la mairie.

Séance levée à 21H30  
Le Maire,  
Catherine MARTINERIE

